

LIBÉREZ LA VÉRITÉ EN EUROPE

PAS DE SÉCURITÉ SANS DROITS HUMAINS

AMNESTY INTERNATIONAL

Document public

EUR 01/015/2012

AILRC-FR

Juin 2012

L'EUROPE, LES « RESTITUTIONS » ET LES DÉTENTIONS SECRÈTES

Les gouvernements européens doivent dire la vérité au sujet de leur implication dans des actes de torture et des programmes de « restitution » et de détention secrète opérés par l'Agence centrale du renseignement des États-Unis (CIA).

Après les attentats du 11 septembre 2001, des agents américains opérant dans de nombreuses régions du monde ont commencé à transférer secrètement, de pays en pays, des personnes soupçonnées de terrorisme placées sous leur garde. Ces programmes dits de « restitution » violaient le droit international.

Un grand nombre de ces personnes ont été détenues sans inculpation ni jugement, parfois pendant des années. Beaucoup ont été victimes à plusieurs reprises de violations des droits humains, notamment de détention secrète, de disparition forcée, de torture et d'autres mauvais traitements. Dans bien des cas, leurs proches ignoraient si elles étaient vivantes ou mortes.

La CIA n'aurait pas pu se livrer à ces agissements sans le soutien, l'assentiment ou la complicité d'autres gouvernements. Certains États européens ont autorisé les États-Unis à utiliser leur espace aérien et leurs aéroports ; d'autres ont hébergé des centres de détention secrets de la CIA.

Le gouvernement américain, qui est responsable de ces violations, n'en a pas traduit les auteurs présumés en justice. Les gouvernements européens ont eux aussi joué un rôle significatif et ils doivent rendre compte de leurs actes. Les victimes, leurs familles et le public ont le droit de connaître la vérité. Plus de 10 années se sont écoulées et bien des questions restent en suspens.

L'heure est venue de libérer la vérité.

L'EUROPE, ANTICHAMBRE DE GUANTÁNAMO

En 2002, Abd al Rahim Hussayn al Nashiri et Abu Zubaydah ont été arrêtés, le premier à Dubaï et le second au Pakistan. Ils ont alors été remis entre les mains d'agents américains. La CIA les a placés en détention à l'isolement dans des lieux tenus secrets. Les deux hommes ont déclaré avoir été entièrement déshabillés pendant leurs interrogatoires, battus et frappés à coups de pied, menacés, soumis à des simulacres de noyade, privés de sommeil et contraints de prendre des positions douloureuses. De tels traitements constituent des actes de torture.

Les deux hommes affirment qu'ils ont été détenus en Pologne. Abu Zubaydah dit avoir également été détenu en Lituanie. En 2006, ils ont été transférés à Guantánamo, où Abd al Rahim Hussayn al Nashiri encourt la peine de mort dans le cadre d'un procès potentiellement inéquitable devant une commission militaire. Abu Zubaydah est maintenu en détention illimitée.

L'ALLEMAGNE FERME-T-ELLE LES YEUX SUR LES ACTES DE TORTURE ?

Murat Kurnaz, qui a vécu toute sa vie en Allemagne, dit avoir été maltraité par des soldats des Forces spéciales allemandes (Kommando Spezialkräfte, KSK) à Kandahar, en Afghanistan, après avoir été remis entre les mains des Américains par les autorités pakistanaïses en décembre 2001. « J'ai vu qu'ils étaient Allemands et je me suis dit qu'ils m'aideraient peut-être, a-t-il confié à Amnesty International, mais cela n'a pas été le cas. Ils ne m'ont rien demandé, l'un d'eux m'a simplement dit qu'ils étaient du KSK et ils m'ont jeté à terre et m'ont donné des coups de pied. » Murat Kurnaz a également dit qu'il avait été torturé par des agents des forces américaines dans le camp de Kandahar, et que les soldats du KSK étaient au courant de ce qui s'y passait.

Murat Kurnaz a ensuite été transféré à Guantánamo, où il a été interrogé par des agents allemands en 2002, puis une nouvelle fois en 2004. Une enquête a été ouverte en Allemagne en décembre 2006, mais elle a été close en mai 2007 après que le ministère public eut jugé qu'il n'existait pas de preuves suffisantes pour inculper les deux militaires identifiés par Murat Kurnaz. L'enquête a été rouverte en août 2007 lorsque de nouveaux témoins ont été retrouvés, mais elle a été close une deuxième fois en mars 2008. Une enquête parlementaire qui s'est achevée en juin 2009 au terme de trois années d'investigations a conclu qu'aucun agent du gouvernement allemand n'était responsable d'avoir participé à une « restitution », une disparition forcée, des actes de torture ou d'autres mauvais traitements infligés à des détenus, y compris à Murat Kurnaz. Cette enquête a toutefois été entravée par le manque de coopération des services de sécurité.

QUOI DE NEUF ? AU SUJET DES « RESTITUTIONS » ET DES DÉTENTIONS SECRÈTES EN EUROPE

Des gouvernements européens ont été liés aux programmes de « restitution » et de détention secrète menés par les États-Unis entre 2001 et 2006.

Cette carte fournit des informations sur les aéronefs soupçonnés d'avoir servi à des « restitutions » (vols suspects) et met en relief les renseignements mis au jour depuis la publication du rapport du Parlement européen sur la question en 2007*.

***Il relayait des informations émanant d'Amnesty International, d'organisations intergouvernementales telles que le Conseil de l'Europe et les Nations unies, d'autres organisations de la société civile et de rapports gouvernementaux officiels. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.unlockthetruth.org.**

Allemagne

Une enquête parlementaire de 2009 portant sur le rôle des services de renseignement allemands n'a pas permis d'établir la responsabilité d'acteurs étatiques. Un tribunal allemand a estimé que l'enquête avait été gravement entravée par le manque de coopération du gouvernement et par le secret d'État, également critiqués par le Comité des Nations unies contre la torture en 2011.

Danemark

De nouvelles données portant sur les années 2008 à 2011 ont montré un lien entre des vols suspects ayant transité par le Danemark et d'autres pays européens ayant hébergé des prisons secrètes. Les conclusions d'une enquête restreinte ouverte en 2011 ont été publiées en mai 2012, mais cette enquête n'a examiné que les documents communiqués lors d'une enquête parlementaire de 2008, et elle s'est uniquement concentrée sur les vols concernant le Groenland.

Espagne

En 2010, un procureur espagnol a demandé l'autorisation d'arrêter 13 agents de la CIA pour leur rôle présumé dans le transfert secret du citoyen allemand Khaled el Masri. Ce dernier a été enlevé en Macédoine, détenu par la CIA et torturé en Afghanistan.

Finlande

Au moins neuf atterrissages de vols suspects ont eu lieu jusqu'en novembre 2010, selon les recherches effectuées par Amnesty International. De nouvelles données publiées en 2011 donnent à penser que de nombreux autres vols

suspects ont eu lieu – dont une liaison aérienne avec la Lituanie, qui hébergeait des prisons secrètes. Aucune enquête indépendante, impartiale, approfondie et efficace n'a été ouverte à ce jour.

Irlande

En 2009, le gouvernement a mis sur pied une commission ministérielle chargée d'intensifier les recherches et les contrôles concernant les aéronefs potentiellement impliqués dans des transferts secrets. Ses attributions ne lui conféraient toutefois aucun pouvoir d'enquête sur les vols suspects ayant eu lieu antérieurement ; aucun rapport n'a été publié avant sa dissolution en 2011 et aucune enquête n'a eu lieu.

Italie

En 2009, 25 ressortissants américains et italiens ont été condamnés dans le cadre de l'enlèvement illégal et du transfert secret du ressortissant égyptien Abu Omar en 2003. Le gouvernement italien a refusé de transmettre les demandes d'extradition des accusés américains. Aucune enquête indépendante, impartiale, approfondie et efficace concernant d'autres vols suspects n'a été ouverte à ce jour.

Lituanie

Le gouvernement a reconnu en 2009 avoir hébergé deux prisons secrètes de la CIA entre 2002 et 2006 et avoir autorisé l'atterrissage d'un certain nombre de vols suspects. Une information judiciaire a été ouverte sur le sujet mais elle a été close prématurément en 2011 sans qu'aucune information n'ait été divulguée, malgré la découverte de nouvelles données concernant des vols.

Norvège

Les informations publiées par l'Autorité norvégienne de l'aviation civile et les médias en novembre 2011 et janvier 2012 ont fait état d'au moins deux nouveaux atterrissages de vols suspects entre 2004 et 2006. Hormis des contacts diplomatiques établis avec des responsables américains qui nient tout agissement illicite, aucune enquête indépendante, impartiale, approfondie et efficace n'a été ouverte.

Pologne

Le pays aurait hébergé une prison secrète de la CIA sur son territoire. Dans le cadre d'une information judiciaire en cours, menée dans des conditions opaques, le statut de victime a été accordé à deux personnes, Abu Zubaydah et Abd al Rahim Hussayn al Nashiri, et des charges ont été retenues contre un haut fonctionnaire polonais pour complicité dans les opérations conduites par la CIA.

Portugal

En 2008, une information judiciaire ouverte en février 2006 par la procureure générale et responsable du Département central d'enquête et d'action pénale a été close, sans qu'aucune inculpation n'ait été prononcée. Aucune enquête indépendante, impartiale, approfondie et efficace n'a été ouverte à ce jour.

Roumanie

En 2011, des informations parues dans les médias ont révélé l'emplacement de « Bright Light », une prison secrète de la CIA située dans le centre de Bucarest. La Roumanie nie toute implication et une enquête interne secrète menée en 2007 a conclu que ces accusations étaient « sans fondement ».

Royaume-Uni

Une enquête a été ouverte en juillet 2010, mais son protocole ne tenait pas compte des normes en matière de droits humains. En 2011, l'enquête a été close prématurément lorsqu'a été annoncée l'ouverture de nouvelles informations judiciaires sur des éléments établissant la complicité de la Grande-Bretagne dans des cas de « restitution » à destination de la Libye. Le gouvernement a promis d'ouvrir une nouvelle enquête indépendante à la suite de la clôture de toutes les informations judiciaires.

Suède

En 2008, deux demandeurs d'asile égyptiens ont perçu une indemnité financière après avoir été transférés de Stockholm en Égypte, où ils ont été torturés. En dépit des enquêtes parlementaires effectuées et du fait que deux organes de suivi des traités des Nations unies aient conclu que la Suède avait agi en violation de ses propres lois et de ses obligations en matière de droits humains, aucune enquête ou information judiciaire n'a été ouverte en vue d'établir des responsabilités individuelles.

QUE DEMANDE AMNESTY INTERNATIONAL ?

Les États membres de l'Union européenne (UE) et les pays candidats à l'adhésion soupçonnés de complicité dans les programmes de « restitution » et de détention secrète de la CIA doivent

- . ouvrir des enquêtes indépendantes, impartiales, approfondies et efficaces,
- . identifier les responsables présumés et
- . traduire les responsables présumés en justice.

QUE PEUT FAIRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ?

- Les membres de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) doivent produire et adopter un rapport digne de foi mettant en évidence les lacunes des processus de responsabilisation aux niveaux national et de l'UE concernant la participation d'États membres aux programmes de « restitution » et de détention secrète de la CIA. Ce rapport devrait être assorti de recommandations fermes pour remédier à ces lacunes.
- Les membres du Parlement européen devraient adopter, avec le soutien de tous les groupes politiques, le rapport de la Commission LIBE et prendre des mesures pour surveiller sa mise en œuvre.

[Légende code couleur de la carte :]

Pays sur lesquels de nouvelles informations ont été obtenues depuis le rapport de 2007 du Parlement européen.

Autres pays précédemment liés aux programmes de « restitution » et de détention illégale entre 2001 et 2006.